Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 060-246000749-20250626-DEL202556-DE

Lisières de l'Oise
Communauté de Communes

N°DEL2025-56

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Agnès BACHELART, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Line DUMORTIER, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR (23)

Absent(s) ayant donné procuration à :

Mme Anne BROCVIELLE donne procuration à Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Guillain DE FRANCE donne procuration à M. Franck SUPERBI, M. Christian DEBLOIS donne procuration à M. Renaud BOURGEOIS, M. Sylvain GOUPIL donne procuration à M. Yves DELCELIER, M. Jean-Jacques LECAT donne procuration à M. Jean-Claude CORMONT, M. Alain MAILLET donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, Mme Virginie PARMENTIER donne procuration à Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY donne procuration à M. Yves LOUBES, Mme Nicole TUAL donne procuration à M. Etienne FRERE (9)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

M. Laurent BARGADA, M. Stéphane DECULTOT, M. Stéphane DUTILLOY, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC, M. Michaël LEMMENS (6)

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 060-246000749-20250626-DEL202556-DE

DEL2025-56 Approbation du COM du bassin de mobilité Est de l'Oise

Rapporteur : Monsieur Renaud BOURGEOIS

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019 introduit l'obligation d'élaborer des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM). Ces contrats visent à définir les modalités de l'action commune des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) ainsi que les modalités de coordination avec les gestionnaires de voirie et d'infrastructures pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités. Conformément à l'article L. 1215-2 du Code des transports, la Région en pilote l'élaboration.
Aussi, la Région Hauts-de-France a décidé d'élaborer simultanément les COM et les PAMS (Plans d'Actions Communs en Matière de Mobilité Solidaire). Cette approche unique au niveau national montre la volonté de ne pas traiter à part la mobilité des personnes les plus fragiles mais bien d'appréhender leurs difficultés dans le cadre plus large de la mobilité du quotidien de tous les habitants.
La démarche d'élaboration s'est décomposée en deux temps avec une première phase de diagnostic et une seconde phase permettant d'identifier les actions réalisables ou engageables sur la période 2025-2029.
Les acteurs de ce bassin ont défini collectivement quatre enjeux, communs aux COM et aux PAMS, qui correspondent à autant de défis à relever dans les territoires en matière de mobilité, plus particulièrement pour répondre aux besoins des personnes vulnérables :

- Une meilleure connaissance des besoins et des services de mobilité pour mieux informer la population
- La coordination des acteurs de la mobilité
- La recherche d'un équilibre territorial dans l'offre de mobilité
- La mobilisation des acteurs autour de problématiques spécifiques

Ainsi, ce COM met l'accent sur la nécessité de valoriser et de mieux faire connaître les différents services de mobilité existants et d'améliorer les échanges et partenariats entre les acteurs de ce bassin. Ils permettent de s'inscrire dans la dynamique initiée par leur élaboration pour renforcer l'écosystème de la mobilité à l'échelle de ce nouveau périmètre, poser les bases solides d'un partenariat en mettant l'accent sur l'importance de la coordination et de l'implication de tous les acteurs pour garantir une mobilité des habitants facilitée, notamment en mutualisant les moyens et en étant plus efficace.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des transports et son article L 1215-3,

Vu la délibération DEL2021-01 en date du 27 janvier 2021 portant sur le transfert de la compétence « Mobilité » à la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise sur son ressort territorial en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM),

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mai 2021 portant modification des statuts de la CC des Lisières de l'Oise en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial,

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 060-246000749-20250626-DEL202556-DE

Vu la validation du COM lors du comité de pilotage du 31 mars 2025

Vu la délibération n° 2025.00740 du 22 mai 2025 de la Région Hauts-de-France, approuvant le Contrat Opération de Mobilité (COM) du bassin de mobilité Est de l'Oise,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de délibérer en faveur du Contrat Opération de Mobilité (COM),

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **D'approuvé**le Contrat Opérationnel de Mobilité de l'Est de l'Oise (COM), joint en annexe
- **D'autorisé** le Président ou toute personne habilitée par lui d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	23
Nombres de suffrages exprimés :	32
Pour :	32 Mme Agnès BACHELART, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillain DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Line DUMORTIER, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	19 juin 2025

Le Président,

Franck Superbi

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES LISIÈRES DE L'OISE
4 Voie Industrielle
ZI Les Surcens
60 850 AUCHY
tél. : 03 44 42 72 25